

ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉLECTION

2024-2025

Le comité d'élection est nommé chaque année en assemblée générale annuelle. Il est responsable des processus électoraux en conformité avec les Statuts et règlements. Un manuel d'élection vient guider son travail de façon plus concrète.

Il est formé de trois membres qui travaillent en collégialité durant l'année pour préparer les prochaines élections et faire le rapport une fois les élections passées.

Il n'est pas nécessaire de présenter une candidature écrite. Il suffit de signifier son intérêt au moment prévu pour la nomination des membres du comité, durant l'assemblée générale annuelle, à la suite des élections aux divers postes.

On peut aussi s'adresser aux membres actuelles du comité pour avoir plus d'information ou signifier son intérêt, à l'adresse <u>electionffq24@gmail.com</u>

Les articles des <u>Statuts et règlements</u> concernant l'élection du comité d'élection se trouvent dans la section 5,4.

Lien vers toutes les informations sur le processus électoral de 2024.

Document transmis par le comité d'élection le 15 juillet 2024